

Présents :

- M. Guy CHARLOT, Inspecteur d'Académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais,
- M. Antoine GALOPIN, Conseiller Jeunesse et Sport, représentant M. Serge SZARZYNSKI, Directeur départemental de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais,
- Mme Dominique LITMANOWSKI, Proviseure du LP Robespierre de Lens
- M. Daniel CAZENEUVE, Principal Adjoint du Collège Descartes Montaigne de Liévin
- M. Bertrand DERQUENNE, Proviseur du LP Jacques Le Caron d'Arras,
- M. Stéphane FINET, Principal du Collège Belrem de Beaurainville,
- M. Manuel CABRERA, Professeur d'EPS au Collège Bodel d'Arras et Représentant des Syndicats d'Enseignement d'EPS (SNEP),
- Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL, Professeur d'EPS au LP Le Caron d'Arras et Représentante des syndicats d'enseignement d'EPS (SE – UNSA),
- M. Jean-Marc COSNUAU, Professeur d'EPS du Collège Rabelais d'Henin Beaumont et Représentant des Associations Sportives,
- M. Loïc DAROUSSIN, Professeur d'EPS au Collège Jaurès d'Aire sur La Lys et Représentant des Associations Sportives,
- M. Edmond LABUSSIÈRE, Professeur d'EPS au Collège Blum de Wingles et Représentant des Associations Sportives,

Invités présents avec voix consultative :

- M. Olivier CALAIS, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional en Education Physique et Sportive, Délégué académique à l'Action Sportive,
- M. Thierry THEBERT, Directeur régional de l'UNSS Nord - Pas-de-Calais

Excusés :

- M. Michel DAGBERT, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
- Mme Joëlle DUBOIS, Médecin conseiller technique adjoint - Direction académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais,
- M. François COQUILLAT, Vice-président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais, représentant M. Bruno PIECKOWIAK, Président,

Absentes :

- Mme Nathalie BLOCQUEL, Représentante de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)
- La PEEP dont le représentant est toujours en attente de désignation. Nos relances restent toujours sans réponse.

Le Service départemental de l'UNSS PAS-DE-CALAIS :

- M. Fabrice BOITEZ, Directeur du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais,
- M. José HAMPE, Directeur Adjoint du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais,
- M. Jean-Michel MOREL, Directeur Adjoint du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais,
- M. Frédéric ROSELLE, Professeur d'EPS – Chargé de Mission, auprès du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais,
- Mme Sylvie LEMANCEL, Secrétaire du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais,
- Mlle Gwendoline MOREL, Secrétaire du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais.

Monsieur Guy CHARLOT, Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais demande de démarrer de suite par l'ordre du jour et s'il y a des déclarations liminaires.

Trois déclarations sont lues respectivement par :

- M. Edmond LABUISSIERE, Représentant des Associations Sportives,
- Mme Claire LEMANCEL-SOUFFLET, Représentante des Syndicats d'Enseignement d'EPS (SE-UNSA)
- M. Manuel CABRERA (SNEP), Représentant des Syndicats d'Enseignement d'EPS (SNEP)

Ces dernières seront jointes en annexe.

M. Guy CHARLOT

Merci pour tous ces éléments que vous évoquez.

Sur les points indemnitaires, ce sont des questions d'ordre national sur lesquelles je ne souhaite pas intervenir.

L'un des points sur lequel je vais plutôt revenir, pour avancer sur les questions concernant le département, c'est le fait de faire deux fois par an le Conseil départemental de l'UNSS. Nous allons rapidement nous pencher là-dessus.

La date un peu tardive de ce conseil départemental de l'UNSS est liée à des contraintes de mon agenda chargé d'obligations importantes, de multiples raisons qui ont fait que nous avons dû reporter cette réunion deux fois. J'en suis vraiment désolé.

Je voudrais préciser tout mon attachement au sport scolaire qui est un élément essentiel, fondamental et c'est grâce à l'UNSS que l'on redonne du sens à la vie de certains jeunes de ce département.

Je voudrais fortement insister là-dessus et remercier l'ensemble des collègues pour leur travail, leur engagement, Chefs d'Établissement, Professeurs d'EPS, membres du Conseil départemental et le service départemental de l'UNSS.

M. Manuel CABRERA

C'est très compliqué de se remettre dans une réunion 14 mois après même si l'on prend des notes. Si l'on pouvait avoir le compte rendu avant, même si la réunion n'a pas lieu pour des raisons professionnelles.

M. Loïc DAROUSSIN

D'accord avec M. CABRERA.

M. Manuel CABRERA

J'ai des modifications à apporter.

En page 7, j'étais intervenu en disant : « Après on pourra déterminer qu'il y a peut-être des axes (*et non pas accès*) sur lesquels on peut intervenir en fonction des territoires, en fonction de notre département. »

Et également sur la phrase suivante : « Je pense que ces (*et non pas j'ai*) trois aspects sont essentiels. Il faut donc qu'ils apparaissent noir sur blanc. »

M. Guy CHARLOT

Ces modifications seront apportées.

Pas d'autres remarques.

M. Loïc DAROUSSIN

Est-ce qu'il serait possible que les comptes rendus des Conseils Régionaux et Départementaux figurent sur site OPUSS pour l'ensemble des collègues.

M. Guy CHARLOT

Il faut être prudent. Je ne pense pas qu'ils puissent être sur les sites publics cela ne concerne que les membres de cette réunion.

M. Loïc DAROUSSIN

Ils ne seraient pas visibles par tous. Ils ne seraient pas mis sur l'espace public mais pourraient être vus par les enseignants grâce à leur identifiant AS.

M. Manuel CABRERA

Nous, On a quand même une particularité. On a des représentants qui ne sont pas des représentants syndicaux qui ont un statut bien particulier du fait du fonctionnement de l'UNSS et la difficulté qu'ils ont de pouvoir communiquer avec l'ensemble des enseignants d'EPS.

M. Guy CHARLOT

Je crois qu'il faut être très prudent. Maintenant en tant que représentant des AS, si vous voulez diffuser le compte-rendu, cela vous appartient.

M. Loïc DAROUSSIN

Mais comment ? On n'a pas toutes les adresses de tous les enseignants d'EPS. A part via les bulletins syndicaux. On est 3 élus dont 2 soutenus par notre représentant du syndicat, on diffuse nos coordonnées, on fait les comptes rendus mais officiellement, on ne met pas de comptes rendus à disposition de tous les collègues. Au moins que ces comptes rendus là puissent être diffusés aux collègues.

M. Guy CHARLOT

Ce n'est pas un refus de principe de ma part même si j'é mets quelques réserves à ce sujet. C'est une question d'ordre juridique donc nous ne pouvons pas amener d'éléments de réponse sur cette question-là. Il faut savoir si l'on peut permettre la publication ou non. Il faudrait peut-être voir dans les statuts.

M. Olivier CALAIS

Je n'ai pas d'informations précises à ce sujet. On peut poser la question à la Direction Nationale.

M. Fabrice BOITEZ

Les Comptes rendus de la Direction Nationale ne sont pas sur le site.

M. Guy CHARLOT

Il faut être très prudent et ne pas commettre d'erreur.

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil départemental du 03 décembre 2013 :

M. Fabrice BOITEZ

Pas de remarques particulières.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Je vous en remercie.

M. Guy CHARLOT

Je propose que l'on aborde le 2^{ème} point qui est **l'avis sur le compte de résultat 2014.**

M. Fabrice BOITEZ

Compte de résultat 2014 qui vous a été envoyé un peu plus tardivement que la convocation initiale qui contenait l'ensemble des documents. Etant donné que nous étions à l'époque en clôture comptable 2014 qui a été transmise à la Direction Nationale et au Commissaire aux Comptes. Donc nous étions en attente de la validation pour pouvoir vous le diffuser.

Un compte qui s'équilibre en dépense à hauteur de 391 124.06 € et en recette à hauteur de 401 055.83 € soit un résultat net de 9 931.77 €.

Les grands chapitres, bien évidemment, vous allez trouver au chapitre principal le « Transports - AS » de 231 651.62 € qui correspond aux dépenses des rencontres inter-établissements.

On retrouve également « Organisation de compétitions » 18 719.31 € et « Organisation de championnats de France » 18 280.65 € auxquelles on peut ajouter « Autres dépenses Animation » à hauteur de 20 625 €.

En terme de recettes à souligner :

La « Subvention Conseil départemental » dans le cadre de la convention quadriennale entre le Département du Pas-de-Calais et le service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais avec une subvention globale de 190 628 €.

La subvention CNDS à hauteur de 22 000 euros. Nous avons reçu également en 2014, une avance sur l'organisation de l'Euro Scolaire 2016 à hauteur de 23 000 € qui sera porté sur l'exercice suivant.

La « Dotation annuelle » de la Direction nationale de l'UNSS via le service régional est la « part licences » en terme de crédits d'animation qui revient au service départemental à hauteur de 93 572 € pour 2014.

En progression relativement importante à la fois par l'augmentation brute des versements des crédits d'animation de la Direction nationale et une quote-part, un petit peu plus importante, au sein de la répartition académique étant donnée la progression, un petit plus importante en 2014 des licenciés dans le départemental du Pas-de-Calais par rapport au nombre de licenciés dans le départemental du Nord.

Donc à la fois, une augmentation des crédits globaux d'animation au niveau national donc une enveloppe académique qui a grossi et qui a aussi à l'intérieur de la répartition de cette enveloppe une part un petit peu plus importante pour le département du Pas-de-Calais.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions sur des points particuliers sur ce compte de résultat.

M. Manuel CABRERA

Juste une question sur le solde positif, c'est pour redémarrer l'année ?

M. Fabrice BOITEZ

Le solde positif est évidemment lié aux fonds de réserve avec une proposition de réflexion en terme d'aide aux populations les plus défavorisées et les plus en difficulté. L'objectif étant qu'aucun élève en raison de sa situation de grande pauvreté, ne soit laissé à la porte de l'AS. Donc on est en train de mener une réflexion dans ce sens pour pouvoir apporter une aide particulière. Mais là aussi, il faut le faire avec la plus grande prudence pour que ça puisse bien cibler ce type de population et qu'il n'y ait pas de dérive à ce niveau-là.

Donc aujourd'hui, l'état du fonds de réserve départemental nous permet d'envisager ce type d'aides exceptionnelles dans le cadre de la grande pauvreté.

Je vous propose de poursuivre l'étude et de vous faire une proposition dans ce sens.

Pour revenir sur la présentation du compte de résultat 2014.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. Guy CHARLOT

Point suivant, Analyse des indicateurs UNSS dans le département.

M. Fabrice BOITEZ

Avant, j'avais prévu quelques éclairages sur les éléments de nos partenaires notamment au travers du CNDS.

Les 5 actions retenues :

- la formation des Jeunes Officiels – 3 500 €
- le Cross-Country – 5 500 €
- le développement des activités nature et le financement des Raids nature des Collégiens – 7 500 €
- les Collégiades des Benjamins sur sable en juin – 4 000 €
- le Challenge national des Jeunes Officiels que nous avons accueilli l'année dernière en juin à Berck-sur-Mer soit un total de 22 000 €.

Le Conseil départemental avec la répartition des 190 628 € :

- 22 000 € de dotation de fonctionnement pour le service départemental et les districts
- 1.40 € par élève scolarisé en Collège Public soit 89 628 €
- la subvention pour le Raid des Collèges à hauteur de 25 000 €

- la subvention Cross-Country à hauteur de 20 000 € - Cette année, nous avons encore accueilli un petit peu plus de coureurs que l'année précédente. Le Cross-Country est vraiment une très grosse animation du premier trimestre de l'année.
- la subvention des Collégiades des Benjamins de 9 000 €
- l'aide destinée aux AS des Collèges publics ayant participé à un championnat de France en 2014 ; C'est la 6^{ème} année où l'on bénéficie de cette enveloppe de 20 000 €.

A savoir que depuis que cette aide est mise en place, 0 association sportive qualifiée sur un championnat de France, n'a dû déclarer forfait. Chaque année, auparavant, il y avait une, deux associations sportives se qualifiaient suite à un championnat d'académie à un championnat de France et devaient renoncer, faute de budget, à participer à la finalité nationale.

Le Conseil départemental n'est pas présent aujourd'hui mais je pense qu'il faut aussi souligner l'importance de cette aide. Et la souligner, c'est aussi donner le moyen de la pérenniser.

- Et enfin une aide pour l'organisation du Challenge National des Jeunes Officiels à hauteur de 5 000 €.

Ensuite, vous avez la répartition par district des 1.40 € par élève scolarisé. Le détail se trouve dans le document qui vous a été adressé.

M. Manuel CABRERA

Une question sur les 1.40 €.

Il nous semble que ça fait longtemps que c'est 1.40 € de participation et comme ça permet de payer la question des transports.

On se posait la question : « Est-ce-que les AS sont en difficulté de transports en interne ou dans le département ? ».

C'est-à-dire, est-ce-que l'on arrive à joindre les deux bouts sans souci avec cette participation des 1.40 € ?

M. Fabrice BOITEZ

Je pense que oui. Aujourd'hui, on est sur des critères de prises en charge pour tous les déplacements districts, une prise en charge à 100 %, pour les déplacements départementaux, il y a une prise en charge à 60 %. Et en fonction de l'évolution cette année des crédits d'animation plus importants, ce qui nous a permis en fin d'année de proposer aux AS une prise en charge supplémentaire sur la part départementale. Au lieu d'être à 60 – 40 % sur les participations départementales, on est allé à pratiquement à 80 % cette année. Ce qui fait que l'aide aux AS sur la partie « transports » a été nettement améliorée.

M. Manuel CABRERA

On souligne aussi l'augmentation des crédits au niveau national qui ont une retombée directe.

M. Fabrice BOITEZ

Il peut subsister ici ou là, des difficultés particulières mais je pense que globalement, on peut dire que les AS dans le Pas-de-Calais ont les possibilités de pouvoir se déplacer, de pouvoir rencontrer d'autres établissements – C'est relativement essentiel dans nos fonctionnements et dans nos objectifs que l'on s'est donnés.

On peut passer au point suivant, Analyse des indicateurs UNSS dans le département. Tout d'abord un mot sur le palmarès 2013 / 2014.

- 52 équipes représentant 36 associations sportives ont participé à un championnat de France scolaire en collège
 - 3 titres :
 - Collège Esplanade Saint-Omer - Champion de France de Triathlon
 - Collège Descartes Liévin – Champion de France de Basket-Ball en Minimes Garçons Excellence
 - Collège Mendès France Arques – Champion de France Aérobie
 - 3 Vices-champions de France
 - 4 médailles de bronze
- En lycée – 51 équipes ont participé à un championnat de France scolaire
 - 4 titres :
 - 2 titres pour le Lycée Henri Darras Liévin – un en Athlétisme indoor et en Cross-country
 - Le Lycée Ribot Saint Omer - Champion de France de Triathlon

- Le Lycée Vauban Aire/La Lys – Champion de France de Lutte
 - 6 Vices-champions de France
 - 7 médailles de bronze
- L'équipe du Lycée Henri Darras de Liévin a terminé à la seconde place du championnat du monde scolaire de Cross-Country en Israël en avril 2014, obtenant ainsi la première médaille française de l'histoire du sport scolaire dans cette activité. Liévin a ouvert le Palmarès.

Nous allons pouvoir passer à l'analyse des indicateurs UNSS dans le département.

Tout d'abord le tableau de bord général avec le nombre de licenciés par rapport à la population scolarisée dans le département : On est à 22.18 %.

Chez les garçons à 26.57 % et chez les filles à 17.29 %. On en reparlera dans les axes de développement, notre objectif fort est de rapprocher ces 2 indicateurs. Évidemment, en faisant augmenter celui des demoiselles.

Nombre moyen de licenciés par animateur : On est à 31.35 soit 1.2 de plus que le chiffre national de licenciés par animateur.

M. Loïc DAROUSSIN

Oui, le décalage Filles et Garçons est important là sur le tableau mais par rapport aux autres fédérations, nous sommes une fédération des plus féminisées.

M. Fabrice BOITEZ

Tout à fait, le sport scolaire, l'UNSS est la 3^{ème} fédération féminine de France. Est-ce pour autant qu'il ne faut pas se donner les objectifs pour aller vers la parité.

On arrive sur le tableau de l'étude comparative qui montre l'évolution de ces 6 dernières années.

Le pourcentage sur la population scolarisée qui a 1 licence : on est passé de 20.52 % à 22.07 % en 2008 / 2009 ; 19.74 % en 2009 / 2010 ; 19.58 % en 2010 – 2011 ; 21.94 % en 2011 / 2012 ; 21.63 % en 2012 /2013 et pour la première fois plus de 22 % d'élèves scolarisés adhérent aux associations sportives des établissements sur l'année scolaire précédente.

Si on analyse au niveau des collèges, on a une relative stabilité avec une légère baisse sur la dernière année scolaire. On atteint le plus haut taux en 2011 / 2012 avec 26.39 % et on descend à 25.23 % en 2012 / 2013 pour remonter très légèrement à 25.40 % l'année précédente.

Là où c'est un peu plus remarquable, c'est au niveau des Lycées Professionnels.

L'évolution entre Lycées et lycées professionnels : on a une grande stabilité au niveau des Lycées légèrement en dessous de 18 %. On est descendu à 16.61 %.

En Lycées Professionnels, on était descendu à 11.94 % en 2011, depuis le taux est en constante augmentation 12.35 %, 14.35 % et cette année à 16.62 % d'élèves licenciés.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution notamment l'offre d'activités au travers de ce qui est mené en terme de challenge, de pratiques spécifiques dans notre académie.

Peut-être aussi une légère influence des regroupements d'établissements dans le cadre de Lycées Polyvalents qui ont absorbé des AS Professionnelles pour le moins en difficulté sur le plan des indicateurs.

Aujourd'hui, ils apparaissent dans la catégorie lycée. Ça a donc sensiblement impacté les pourcentages en lycée et quelque peu favorisé les pourcentages en LP.

Il y a une combinaison de facteurs, aujourd'hui identifiés, qui peuvent expliquer cet équilibre car on a clairement le même pourcentage de licenciés en «Lycée» et en «Lycées Professionnel». Alors qu'avant, il y avait un décalage de 2, 3 points voire même de 5, 6 points en 2010 / 2011.

Donc ça progresse en LP, il faudrait évidemment que les lycées puissent suivre la même trajectoire.

Ensuite, vous avez le détail au niveau des différentes catégories avec Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior et Senior. Avec 25, 18 % de licenciés collégiens et l'on retrouve les chiffres que l'on avait sur le tableau précédent.

M. Olivier CALAIS

Je pense que ces deux dernières diapo nous obligent à avoir une réaction autour de cet effritement.....9 550, 7 480, 5 658, 2 805, 370.

Cette diapo nécessite vraiment de cibler des actions dont on mesure les effets très précisément.

Il faut que l'on fasse des tentatives de formulation d'actions très spécifiques pour lutter contre cet effritement progressif. Je pense qu'on a des outils en terme de repérage d'élèves, d'identification de population qui doivent nous permettre, bien avant, de cibler les populations pour les conserver.

M. Guy CHARLOT

Il est vrai qu'il y a un effritement encore plus important chez les filles. C'est un vrai problème.

M. Fabrice BOITEZ

C'est le même tableau d'analyse avec les différentes catégories garçons.

M. Manuel CABRERA

Mais qu'est-ce qu'on va se donner comme moyens ?

Je ne pense pas que nous soyons en mesure de faire évoluer la situation. Je pense qu'une analyse fine et pertinente est nécessaire pour pouvoir cibler les problèmes.

Est-ce qu'il ne peut pas y avoir des personnes extérieures, dont c'est la spécialité, qui viennent faire une analyse et nous donner des éléments clairs.

En se voyant deux fois par an, nous ne sommes pas en mesure de faire évoluer la situation.

Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

Il y a aussi une mixité des parcours scolaires. Il y a un effritement entre le monde des cadets, qui correspond à l'âge de la scolarité obligatoire, qui est aussi un élément à prendre en compte. Je le vois dans mon établissement, les élèves ont quelquefois un parcours un peu chaotique et arrivent dans des situations où ils sont finalement en CFA académique par exemple et qui ne leur donnent pas toujours la possibilité d'adhérer à l'UNSS.

M. Fabrice BOITEZ

Si je peux me permettre un élément de réponse. Nous venons de lancer cette année une étude de ce type en partenariat avec la faculté des sports de Lille 2 sur un secteur géographique donné en l'occurrence sur le secteur de Saint-Omer en terme d'origine rurale des élèves, possibilités de venir à l'AS.

Une thématique de recherche est lancée sur 4 années autour du secteur de l'Audomarois, notamment du Collège de Wizernes.

M. Manuel CABRERA

Donc l'objectif, c'est d'aboutir à des données..... ?

M. Fabrice BOITEZ

C'est d'identifier, quels sont les facteurs, les difficultés qui font qu'un jeune vient ou pas à l'AS.

On n'est pas tout à fait sur l'analyse d'unité. On est sur le fait de venir ou pas à l'AS quand on est une fille ou un garçon, quand on habite en ville ou en milieu rural.

Donc cette étude se fait sur le collège de Wizernes actuellement et son territoire pour travailler sur la ruralité. Ça a été proposé par la fac des sports et évidemment, j'espère que cela peut nous aider à affiner les analyses.

M. Guy CHARLOT

Peut-être faire une étude moins rigoureuse. Quatre ans pour avoir des résultats, c'est un peu long. Peut-être se poser la question : Pourquoi certains jeunes ont abandonné l'UNSS ? Ils sont rentrés dans une vie associative autre qui les accapare plus.

Peut-être est-on capable de produire un outil, peut être rudimentaire, mais qui permettrait déjà de se dire : « qu'est-ce qui amène les filles à un moment donnée à abandonner l'UNSS ? ».

On se rend compte qu'il y a d'autres critères possibles.

M. Bertrand DERQUENNE

Par rapport à cette question sur le développement, on se pose la question sur l'adhésion des apprentis : Que peut-on faire ? Au LP Jacques Le Caron, nous avons un projet sur le thème de la formation des apprentis, l'ouverture d'un CAP avec une couleur sportive.

M. Fabrice BOITEZ

Jusqu'à maintenant, ce n'était pas possible puisque les statuts excluaient un élève apprenti qui était par ailleurs en stage salarié ne pouvait pas adhérer à l'Association Sportive. Il y a eu une AG extraordinaire modificative des statuts qui s'est réunie qui a adopté pour que des dispositions, qui n'est pas encore été prise puisque les statuts de l'UNSS, étant des statuts loi 1901 dérogatoires attendent une validation en Conseil d'Etat. Donc c'est uniquement après l'application du décret des nouveaux statuts en Conseil d'Etat que l'on pourra adhérer à ces nouvelles dispositions.

Mme Dominique LITMANOWSKI

Il faut d'abord réconcilier les jeunes filles avec l'estime de soi, avec la laïcité, égalité des chances, pour les faire adhérer. Créer des créneaux dédiés aux jeunes filles pour ensuite aller vers la mixité.

Par exemple, la création d'une salle de musculation a été validée par la région. C'est un gros « Projet Filles ». Il faut vraiment travailler là-dessus pour les faire revenir. Mais c'est vrai aussi que la mixité n'est pas évident.

M. Guy CHARLOT

Il faut être très prudent. Il ne faut pas segmenter, rester sur les valeurs de la laïcité.

M. Olivier CALAIS

On sait que l'offre des formations a tendance à s'adresser plus particulièrement aux garçons. Donc sur la question de créneaux et de l'offre, il faut travailler sur l'offre pour qu'elle s'adresse à un public plus large notamment les filles mais jamais exclusivement des filles.

Mme Dominique LITMANOWSKI

Oui, mais à un moment donnée, un créneau s'adresse aux filles. Si l'on veut vraiment faire revenir les filles, il faut aménager certaines choses sans en exclure les garçons bien évidemment.

M. Guy CHARLOT

Maintenant, nous allons revenir sur les Jeunes Officiels.

M. Fabrice BOITEZ

Sur l'engagement responsable et citoyen des jeunes, il est en constante progression depuis quelques années maintenant.

Nous arrivons cette année avec 4 243 Jeunes Officiels formés dans notre département avec 2727 garçons et 1516 filles. Il y a une légère progression au niveau des filles si l'on compare les pourcentages de garçons licenciés qui s'engagent en tant que Jeunes Officiels que les pourcentages de filles qui s'engagent en tant que Jeunes Officiels.

Là aussi, « le gros des troupes », je dirais, est bien sur la catégorie « benjamin – minime », encore assez important chez les cadets garçons. Et l'on constate cette érosion du collège au lycée qui est moins nette par rapport aux benjamins.

Puisque autant on a énormément de licenciés chez les 6^{ème} – 5^{ème} qui correspond à la catégorie « benjamin » autant il leur faut un petit peu de temps avant de s'engager dans la responsabilisation, dans la fonction de jeune officiel. Je crois que ça correspond aussi à l'entrée à l'intégration dans l'établissement.

Si l'on regarde le niveau de responsabilisation, on a :

- 2572 jeunes officiels au niveau district

- 1150 au niveau départemental

- 456 au niveau académique

- 64 au niveau national : alors on peut dire, il y a une baisse importante mais c'est aussi lié au fait d'avoir l'opportunité d'aller sur un championnat de France pour examiner un niveau national.

Une équipe qui se qualifie, emmène un jeune officiel. Parfois même dans certaines activités, c'est un jeune officiel par académie sur les 2 ou 3 équipes qualifiées sur l'académie. Il y a un jeune officiel qui part au championnat de France et c'est seulement sur un championnat de France que l'on peut valider un niveau national ou international.

C'est cette difficulté d'accéder à ce niveau national qui explique ces chiffres.

Sachant aujourd'hui, depuis 2 ans maintenant, l'obtention du niveau national ou sa confirmation lorsqu'on est en classe de seconde ou première permet l'inscription à l'option facultative EPS au bac sur la liste haut niveau sport scolaire au même titre que les élèves de seconde, première qui font un podium aux championnats de France scolaires ont droit à l'inscription à l'option, aux 16 points et à un entretien complémentaire noté sur 4 points

M. Guy CHARLOT

Ce sont des éléments très très encourageants. Cela montre que les jeunes s'engagent de manière très importante et le travail réel sur le terrain des équipes.

M. Fabrice BOITEZ

Les Jeunes officiels ne se limitent pas seulement aux Jeunes Arbitres. On a aussi les Jeunes Organisateurs, les Jeunes Secouristes et les Jeunes Sapeurs-Pompiers. Le dossier s'est largement diversifié dans lequel on aborde différentes thématiques de la responsabilité au sein de l'Association Sportive.

M. Loïc DAROUSSIN

Les modalités sont différentes comme l'a souligné M. Boitez.

On a du mal à recruter des élèves pour se déplacer le mercredi après-midi pour faire arbitre et joueur lors d'une même rencontre. Il faut continuer à progresser sur ce dossier.

M. Guy CHARLOT

Je vous encourage à continuer à leur apprendre à être fort dans les deux postes. C'est vraiment un outil indispensable pour que les rôles s'améliorent.

M. Manuel CABRERA

Juste en terme d'indicateurs, d'analyse des indicateurs du département. Il faut que l'on se focalise aussi sur les indicateurs de fonctionnement à savoir sur :

- Le nombre d'animateurs d'AS
- Le nombre de rencontres inter-établissements, de districts et des rencontres départementales qui est un axe essentiel : il serait bon que ce soit porter à la connaissance de tout le monde
- Après dans notre fonctionnement de l'AS, le nombre d'heures de coordinateurs de district UNSS : pour que l'on puisse savoir aussi puisque les collèges travaillent à chaque fois le travail pour l'organisation des compétitions et la gestion de tous les transports. Et là, ça n'apparaît pas.
- Le nombre de cadres UNSS
- Le nombre d'AS en difficulté. Difficultés dues à un certain nombre de contraintes financières, d'organisation en interne dans l'établissement qui les obligent à faire des choix qui ne vont pas toujours dans le sens d'un axe important pour la pratique sportive des élèves.

Je trouve que les indicateurs « Élèves » sont des indicateurs importants mais il en manque. Il faudrait les ajouter pour les bilans futurs.

M. Fabrice BOITEZ

Passons aux grands événements de l'année scolaire :

- Le Cross UNSS Pas-de-Calais
 - 6000 participants - premier tour sur 7 sites - On est monté à plus 2500 arrivants à la finale départementale à Liévin.
- Dans l'ordre chronologique, le deuxième événement majeur de l'année scolaire sera le Championnat de France UNSS de Lutte organisé à Aire sur La Lys du 11 au 13 mai 2015. Géré pour toute la partie technique, préparation de la compétition, préparation de l'accueil par la section sportive et hôtelière du Lycée Vauban d'Aire sur La Lys. Championnat organisé en grande partie par des élèves, il faut le souligner.
- On aura ensuite le « Raid des Collèges » - 21^{ème} édition qui se déroulera cette année autour de Marquise les 9 et 10 juin.
- Et enfin les « Collégiades des Benjamins » à Berck/Mer le mercredi 17 juin
- Je vous cite également l'élément moteur de tout début d'année, lancement de l'année avec la journée nationale du sport scolaire, le mercredi 16 septembre 2015.

Pour revenir en détail sur le championnat de France UNSS de Lutte, catégories « collègue » et « Lycée », Équipes d'établissement et excellence. Implication de la section sportive de Lutte, les Jeunes Organiseurs des Collèges Sand Béthune et Prévert HOUDAIN. Les Jeunes Reporters du Collège Jaurès d'Étaples qui fonctionnent bien depuis quelques années maintenant. Avec quelques difficultés à prévoir au niveau des Jeunes Organiseurs sur ces deux établissements car les projets étaient montés et fonctionnés dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Ces établissements n'étant pas dans un projet d'éducation prioritaire, il faut trouver des solutions pour poursuivre ce dispositif.

Les établissements nous ont déjà alertés qu'ils cherchaient des solutions et nous les aidons à trouver pour pouvoir pérenniser ce dispositif.

M. Olivier CALAIS

Sur ce dernier point, sur les Jeunes Organiseurs ou Jeunes Reporters, est-ce qu'il y a des éléments de diffusion, de présentation envisagés à destination des autres AS ? Pour que ces expériences qui sont totalement positives, puissent germer dans la tête des autres AS. Pour que ce ne soit pas seulement l'affaire, extrêmement réussie certes, de ces 3 collèges.

Ce serait intéressant qu'il y ait une modalité de diffusion, de présentation soit pour les réunions de districts, de Chefs d'Établissement, de bassins. Puisque ce sont des formules assez originales qui marquent visiblement les établissements dans leur ensemble ; marquent également les élèves et les familles. Le fait que l'accompagnement éducatif ne soit plus le lieu où ça se passe à la limite, trouvons les moyens pour que ça se passe au cœur des AS.

M. Stéphane FINET

Lors des grands rassemblements des collèges, lors par exemple du championnat de France de Lutte, ils y ont participé. Est-ce-qu'ils ne pourraient pas être associés au Cross, au Raid des Collèges ?

M. Fabrice BOITEZ

Ils le sont déjà depuis quelques années.

M. Olivier CALAIS

Non mais par contre, on pourrait imaginer qu'il y ait un stand de présentation, une animation réalisée par ces établissements à destination des élèves au moment des collégiades ?

M. Fabrice BOITEZ

Dans l'idée, pourquoi pas. Mais dans ces moments là, ils sont pleinement impliqués dans l'organisation. Donc leur demander en plus d'intervenir.....

M. Manuel CABRERA

Je vais peut-être vous choquer. Je trouve que les Jeunes Organiseurs, Reporters, c'est très bien. Je trouve ça très bien de pouvoir communiquer..... Mais désolé, je trouve qu'on est hors sujet. Je trouve que les Reporters, Organiseurs devraient être Reporters, Organiseurs de l'établissement dans lequel ils sont et de ce fait là, être mis à disposition de l'AS mais aussi d'un évènement autre.

Je dis cela parce qu'il faut vraiment que l'on ne perde pas de vue que c'est la pratique et éventuellement, bien sûr, l'arbitrage. Et je pense que l'on est un petit peu « en dehors du sport scolaire » dans ce qui nous paraît essentiel : la pratique sportive adaptée à tous les élèves, les rencontres sportives et la formation de Jeunes Officiels.

Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

Je pense que la rencontre est au cœur, la pratique est aussi au cœur mais néanmoins les élèves de par leur différence, chacun à des compétences qui sont reconnues ou pas ; et justement c'est en participant à l'estime de soi que certes je suis moins compétent qu'un camarade en terme sportif mais j'ai toute ma place dans cette AS en tant qu'organisateur pour pouvoir développer et être reconnu compétent. Et c'est un moyen aussi pour des élèves qui ne se reconnaîtraient pas dans la dimension compétition de l'UNSS de pouvoir trouver une place à part entière.

M. Manuel CABRERA

Je suis d'accord. Mais toute la mise en œuvre est faite par les collègues EPS. Ils ont 3 heures pour pouvoir assurer toutes leurs missions. On est sur le sport scolaire, attention de vouloir faire faire plein de choses au sport scolaire. Concentrons-nous sur ce qui est l'essentiel.

M. Guy CHARLOT

Je pense que c'est aussi une chance aussi de pouvoir dire comment on peut travailler en nous associant à d'autres collègues.

M. Manuel CABRERA

Oui mais passons du temps sur ce qui est essentiel qui est : la pratique sportive adaptée à tous nos élèves, la rencontre inter-établissements sur des formes différentes par moment des formes fédérales trop contraignantes et ne permettant pas à tous nos élèves d'y accéder et leur donner une perspective dans la pratique. Mais ne pensons pas tout faire avec le sport scolaire. Quand on fait tout, on ne fait rien.

M. Guy CHARLOT

Attention à ne pas vouloir tout segmenter dans des boîtes en disant le sport, le sport. Car peut-être par ces activités-là, on peut encourager les jeunes, qui à un moment donné, ont pu être déçus et finalement sont de nouveau attirés.

4^{ème} point : le Plan départemental de développement du sport scolaire :

M. Fabrice BOITEZ

Ce document fait suite à la présentation initiale lors du précédent conseil départemental et du groupe de travail qui s'est réuni le 17 avril dernier à la Maison des Sports auquel participaient des chefs d'établissement, des représentants syndicaux, des représentants des AS et les cadres UNSS du service départemental.

M. Manuel CABRERA

Juste en préalable, j'en avais parlé dans la déclaration mais on devait bien se voir suite au 17 parce qu'il y avait plusieurs remarques qui avaient été formulées. On devait donc se revoir pour y retravailler pour que ce ne soit pas la déclinaison du projet national en ne tenant compte de particularités départementales et aboutir à quelque chose qui nous convienne au sein du groupe. C'était convenu comme ça. On devait se revoir.

Donc là, l'objectif c'est de voter le projet ?

M. Fabrice BOITEZ

Non, on continue de le construire. Effectivement, il faut qu'on arrive sur un projet de développement départemental dont les objectifs et les axes de développement soient partagés par tous.

M. Manuel CABRERA

Moi, je regrette que l'on ne se soit pas revu alors que c'était prévu. Je constate que le projet n'a pas évolué ou à quelques mots près. Ce serait bien que l'on se revoit pour y retravailler

M. Guy CHARLOT

Donc il faut réunir une nouvelle fois le groupe de travail pour que le projet puisse être retravaillé, finalisé et adopté avant fin juin 2015. Il faut essayer d'être pragmatique afin d'obtenir un document qui devienne la ligne directrice des AS à partir du 1^{er} septembre.

M. Guy CHARLOT

M. Boitez, vous nous présentez le budget prévisionnel 2015.

M. Fabrice BOITEZ

Je ne reviens pas sur powerpoint parce que la qualité du document ne permet une bonne lecture à l'écran. C'est pourquoi nous vous l'avons remis en début de séance.

Donc le budget s'équilibre à hauteur de 417 500 € hors valorisation des contributions volontaires avec 220 000 € sur le chapitre « déplacements des AS » et 25 000 € sur le championnat de France de Lutte.

- 50 000 € sur le Raid des Collèges

- 48 000 € sur le cross

- 16 500 € sur les collégiades.

Une remarque sur le déplacement des AS qui était à hauteur de 230 000 € sur budget réalisé en 2014. Là on est à 220 000 € sachant qu'à l'intérieur du Raid des Collèges, du Cross et des Collégiades, il y a aussi du déplacement des AS. On va retrouver cela dans un réalisé qui va venir abonder et aller au-delà des 230 000 € sur le déplacement des AS.

Au niveau des recettes, on a une convention d'objectifs avec une annexe financière 2015 du Conseil départemental qui a été validée, il y a quelques semaines, par la commission permanente à hauteur de 196 000 €.

Pas de modification des lignes par contre il y a l'accompagnement du projet Jeunes Reporters dans le cadre d'un échange avec un collège de Guyane pour couvrir le 1^{er} Raid UNSS des Lycées. Donc une augmentation de 6 000 € qui est une aide complémentaire du Conseil départemental sur cette ligne-là pour financer le déplacement.

25 000 € : ce sont l'ensemble des actions CNDS qui ont été sollicités – procédure en cours – les remontées faites d'être faites et retours attendus courant mai.

Après les produits exceptionnels sur le championnat de France de Lutte – 25 000 €

Avez-vous des questions particulières ?

M. Manuel CABRERA

Vous avez parlé tout à l'heure d'une proposition

M. Fabrice BOITEZ

Non, elle n'apparaît pas sur le budget car elle n'est pas aujourd'hui suffisamment mûre pour vous être présentée. Sachant que c'est une proposition qui est une aide vers la grande pauvreté qui est envisagée sur les fonds de réserve.

M. Guy CHARLOT

Il est vrai que sur le département, nous avons beaucoup de familles qui vivent sous le seuil de pauvreté. Pour certaines familles 5 €, 10 €, 15 €, c'est beaucoup et impossible à donner.

Dans ce département, certaines familles ont un revenu fiscal en dessous de 4000 € / an. Donc demande uniquement le prix d'une licence UNSS, ce n'est même pas pensable. Donc il faut que l'on ait une réflexion sur une aide à apporter.

M. Fabrice BOITEZ

On en a discuté lors de la préparation de ce conseil. Il y a des dispositifs qui existent notamment au travers de la CAF avec les bons CAF pour aider à l'adhésion à la licence. Mais les seuils d'accès aux bons CAF ont été extrêmement réduits et s'adressent maintenant à la très grande pauvreté.

M. Stéphane FINET

Il faut savoir que les bons CAF sont déjà utilisés par les familles pour les fournitures scolaires.

M. Fabrice BOITEZ

Il y a des coupons spécifiques pour l'adhésion à l'AS.

Mme Dominique LITMANOWSKI

Pour les AS qui sont en grande difficulté, les fonds sociaux des établissements scolaires sont en capacité de venir en aide.

M. Bertrand DERQUENNE

C'est une décision qui revient au chef d'établissement et qui peut faire voter en tant que Chef d'Etablissement une subvention envers une association sportive. Et il serait bien veillant de le faire apparaître sur le budget.

M. Stéphane FINET

Les populations dont on parle de moins en moins, et qui sont de plus en plus en difficulté : celles qui sont justes au-dessus. Ce sont celles qui n'ont pas le droit aux aides et qui sont maintenant en grande difficulté. Grande difficulté pour la pension, pour les sorties.... Nous, on est de plus en plus amené à traiter des élèves qui sont en grande détresse parce que leur situation a changé..... Ces gens-là ne viendront pas faire une demande d'aide. Il faut permettre à tous ces élèves de pouvoir bénéficier de tout ce que l'on propose.

M. Olivier CALAIS

Dans la proposition budget, l'idée est que la réserve soit en partie ou totalement à destination des élèves en difficulté, nous sommes tous d'accord. Les modalités ne sont pas arrêtées. Donc l'idée qu'un établissement peut avoir utilisé un peu, beaucoup des fonds de réserve, peut entrer dans le dossier d'inscription et l'argumentation qu'apportera l'équipe de direction ou le bureau de l'AS à propos de cette demande d'aide particulière. Bien sûr il ne s'agit pas de donner un

chèque en blanc à un établissement pour aider un collégien ou un lycéen. C'est étudier des cas particuliers d'aides dans des contextes particuliers.

M. Guy CHARLOT

Je serais partisan de valider l'idée et de prendre la remarque sur l'utilisation ou non du fond d'aides sociales.

Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

Je pense aussi que certains de nos collègues le font déjà de manière discrète pour éviter aussi la stigmatisation de ces élèves. Personnellement, il m'est arrivé, même pour une licence abordable à 10 € / élève pour l'année, de solliciter un paiement d'un euro/mois. Mais c'est vrai que c'est une démarche difficile pour ces élèves.

M. Jean-Marc COSNUAU

Cela pose aussi le problème du certificat médical. Cela a un coût.

M. Fabrice BOITEZ

Là, on n'a pas de pouvoir d'intervention au sujet du certificat médical.

M. Manuel CABRERA

Sur le certificat médical, cela pose un souci. On en a déjà parlé dans cette instance que des médecins scolaires soient mis à disposition sur une demi-journée par exemple pour pouvoir intervenir dans les établissements mais ce n'est pas possible compte tenu du manque de médecins scolaires.

Sur la question des finances, on est bien d'accord qu'aucun élève ne doit être empêché pour un problème financier. Mais sur le principe de l'aide, il faut que ce soit clair au niveau de votre instance. Nous, cela ne nous pose pas de souci mais il faut que les établissements soient au courant qu'il est possible de donner une subvention. Vous parliez des élèves en difficulté sur l'achat de la licence, là je pense qu'on est en mesure de trouver des solutions en interne pratiquement dans tous les établissements. Mais dans une AS en difficulté, c'est plus compliqué. Une AS, c'est un club sportif.

Je vais vous donner un exemple concret. On est 700 élèves dans mon établissement. On a une licence à 16 €. On peut encore se le permettre mais l'année prochaine on passe à 20 car on n'arrive pas à joindre les 2 bouts.

On arrive avec le nombre de licenciés qui payent (car on ne fait pas payer les élèves qui vont participer une fois seule fois dans l'année au cross), on arrive à 1600 € - ça nous coûte 2000 € le contrat - 100 € de couverture d'assurance MAIF - 50 € pour le cross, plus les dépenses matérielles aussi : C'est une réalité de fonctionnement.

M. Antoine GALOPIN

Pour revenir au budget prévisionnel, la subvention d'un montant 23 000 € qui vous a été attribuée en 2014 (dans le bilan 2014 mis en « produits constatés d'avance ») pour vous aider à la réalisation de l'action Euro 2016 - Cette subvention a bien été attribuée à l'UNSS Pas-de-Calais.

M. Fabrice BOITEZ

Avis sur le budget prévisionnel.

Pas d'abstention ?

Budget voté.

Je vous remercie.

Questions diverses : 3 questions diverses des élus des AS (cf en annexe le document original)

1^{ère} question : concernant les moyens alloués aux CDD pour l'année scolaire 2015 - 2016.

M. Thierry THEBERT

Nous n'avons pas eu d'informations supplémentaires depuis le conseil régional de l'UNSS. Pour l'instant rien n'est voté. Les réponses sont dans les mains des responsables nationaux.

2^{ème} question : concerne la répartition des moyens humains et horaires des CDD.

M. Fabrice BOITEZ

Les tableaux avec l'ensemble des moyens des CDD seront fournis.

3^{ème} question : sur les Fonds de solidarité.

M. Fabrice BOITEZ

Il y a 19 dossiers pour le Pas-de-Calais

2 AS aidées : LP Clerc Outreau : 250 € et LP Hennebique LIEVIN : 350 €

Mme Claire SOUFFLET-LEMANCEL

Un peu déçue de ne pas avoir eu de réponse même négative car c'est un dossier difficile à élaborer. Est-ce que ça vaut vraiment la peine, vu la subvention.

M. Thierry THEBERT

Le dossier devrait être géré académiquement. Le gros du travail est fait par les services départementaux. La DN devait communiquer.

M. Loïc DAROUSSIN

N'est-ce pas le contrat qui étrangle les AS – Réflexion sur le contrat.

M. Jean-Marc COSNUAU

Les Ulyss et les Segpa ne sont pas pris en compte : baisse de 250 € pour le Collège Rabelais Hénin.

M. Fabrice BOITEZ

Les établissements en zone REP et REP+ : contrat gratuit.

M. Guy CHARLOT

Merci à l'ensemble des membres pour leur participation à ce conseil départemental.

Fin du Conseil Départemental à 17 h 00.